

Tableau sommaire des points d'actions du Modèle canadien du processus de pratique (MCP)

Contexte de pratique	Connaître les particularités du contexte de pratique (ex. ressources disponibles, mission, programmes, règles, politique et procédure, etc.).
	Connaître le rôle de l'ergothérapeute dans ce contexte de pratique.
ÉTAPES DU MCP	Actions
1. Initier/Établir le contact	Faire une cueillette de données préalable (ex. entrevue/rencontre pré-évaluation (appel téléphonique) avec le client ou avec le demandeur de service, discussion avec un autre intervenant, consultation du dossier du client)
	Valider la demande de service (juger de la pertinence d'évaluer en ergothérapie).
	Informé de la contribution de l'ergothérapie dans ce contexte.
	Finalement, si l'évaluation en ergothérapie est envisagée, obtenir le consentement libre et éclairé du client ou de son représentant avant de procéder et, au besoin, obtenir son autorisation pour la transmission de documents.
2. Établir les balises	Collaborer avec le client afin de préciser ses attentes, ses préoccupations et ses priorités.
	Recadrer (ou circonscrire) la demande de service.
	Informé globalement le client à propos du rôle de l'ergothérapeute compte tenu de sa situation et du recadrage de la demande de service.
	Préciser les règles de confidentialité et les balises encadrant l'interaction professionnelle.
	Identifier les particularités de la démarche évaluative pour ce client en fonction du contexte de pratique (ex. interdisciplinarité, contre-indications, urgence médicale, procédures à respecter, etc.)
	Identifier les défis occupationnels perçus ou potentiels.
	Identifier un modèle de pratique et les schèmes de référence convenant à la situation.
3. Évaluer et analyser	Planifier l'évaluation en explicitant son raisonnement.
	Convenir avec le client du plan d'évaluation.
	Par diverses méthodes, recueillir des données objectives et subjectives/narratives pertinentes concernant les occupations (O), la personne qui les réalise (P) et l'environnement (E) dans lequel elle les réalise.
	Interpréter les données recueillies pour identifier les écarts de rendement occupationnel et les écarts de participation/engagement occupationnel
	Analyser la situation du client en fonction du recadrage de la demande de service.
	Rédiger un rapport d'évaluation.
	Identifier les cibles d'intervention P-E-O modifiables considérant l'analyse et le contexte de pratique.
	Communiquer son opinion professionnelle au client et aux acteurs impliqués.
4. Convenir des objectifs et du plan	Collaborer avec le client pour hiérarchiser les défis occupationnels prioritaires
	Concevoir un plan d'intervention (contexte, moyens, modalités, ressources) s'appuyant sur les meilleures pratiques et les données probantes.
	Convenir avec le client et documenter les objectifs SMART.
	Convenir avec le client et documenter le plan d'intervention et des étapes de réalisation.
5. Mettre en œuvre un plan	Obtenir le consentement libre et éclairé du client pour mettre en œuvre le plan d'intervention.
	Collaborer avec le client et les acteurs impliqués pour réaliser le plan.
	Documenter les interventions et les résultats obtenus.
6. Faire le suivi et adapter	Convenir avec le client des ajustements à apporter au plan selon l'évolution constatée.
	Identifier des stratégies pour favoriser le maintien des acquis dans différents contextes de vie du client.
	Documenter les suivis et les ajustements.
7. Évaluer le résultat	Communiquer les prochaines étapes de l'intervention.
	Évaluer et documenter le degré d'atteinte des objectifs.
8. Conclure et mettre fin	Préparer le client à la fin des interventions.
	Communiquer au client et documenter le degré d'atteinte des objectifs
	Communiquer et documenter son opinion professionnelle et les recommandations au client et aux différents acteurs impliqués.

Polatajko, H.J., Craik, J., Davis, J. (2013). Chapitre 9. Présenter le Modèle canadien du processus de pratique (MCP). Dans E. Townsend et H. Polatajko. *Habiliter à l'occupation : faire avancer la perspective ergothérapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation*. (2^e éd., pp.269-289) version française traduite par N. Cantin. Ottawa, ON : CAOT publications ACE.

Ordre des ergothérapeutes du Québec. (2013). Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec. Repéré à <https://www.oeq.org/DATA/CMSDOCUMENT/16.pdf#page=28>